



La newsletter officielle de l'Office Municipal du Sport de Nantes

Le Vendredi 12 Décembre 2025

Mesdames, Messieurs, Actrices et Acteurs du sport associatif nantais.

Nous vous faisons parvenir "l'Echangeons depuis chez vous" du mois de Décembre 2025.

L'année 2025 se termine. C'est l'heure de faire le bilan pour lancer 2026 de la meilleure des manières. Vous trouverez dans cette newsletter, des informations relatives au fonctionnement de l'OMS et des associations sportives.

Nous vous en souhaitons bonne lecture.

Bonnes fêtes de fin d'année et à très bientôt.

L'information associative

L'Académie des Bénévoles... bientôt à l'OMS de Nantes!

L'OMS de Nantes prépare la mise en place de "L'Académie des Bénévoles". Celle-ci se veut innovante et s'appuie sur deux notions essentielles : "Ressources" et "Synergies". Ces deux notions concentrent tout le sens du projet d'"Académie des Bénévoles".

Le projet a pour vocation de soutenir l'action des associations sportives locales par le conseil, la formation, le soutien logistique... notamment auprès des dirigeants associatifs ; et d'instaurer un jeu collectif par la mutualisation des ressources, la réflexion et la concertation, la construction d'action.

Cette "Académie des bénévoles" verra le jour en 2026 à Nantes. Plus d'informations vous seront transmises ultérieurement.

L'ACADEMIE
des bénévoles

L'OFFICE DU SPORT, DÉVELOPPEUR ASSOCIATIF

LES OFFICES DU SPORT
FÉDÉRATION NATIONALE

AVEC LES OFFICES DU SPORT

DÉVELOPPER
LES COMPÉTENCES
*des associations
sportives locales*

AUTOUR D'UN MODÈLE GLOBAL
FORMATION . CONSEIL
MUTUALISATION DE MOYENS

OMS
Office Municipal du Sport
N A N T E S

Bientôt à Nantes...

Revue N°4
Inf'OMS
Novembre 2025 - Février 2026

REVUE OFFICIELLE DE L'OFFICE MUNICIPAL DU SPORT DE NANTES

ÉVÈNEMENT
Ruée Vers le Sport
2025 p.5

LES BRÈVES DE L'OMS p.4 | **ENTRETIEN EXCEPTIONNEL** p.7 | **LA VIE DES CLUBS** p.9 | **ZOOM SUR LES ACTIVITÉS** p.12

La revue, Inf'OMS N°4 est arrivée !

L'OMS de Nantes a sortie la revue Inf'OMS N°4 lors de l'assemblée générale de l'OMS, le 22 Novembre dernier.

Les Président(e)s (ou représentant(e)s) présent(e)s à l'AG ont pu en avoir la primeur. Chaque Président(e) de club s'est vu recevoir par courrier postal un exemplaire (ou plusieurs pour les omnisports) de cette revue. Merci de la diffuser et la mettre à disposition au sein de vos structures.

Elle est également disponible en ligne sur le site de l'OMS.

Inf'OMS N°4

L'année 2025 est terminée pour les temps de rencontre et de formation.

Le 18 Novembre dernier, un *Soir de Rencontre* a mis en avant la démarche responsable des associations. Avec l'intervention de l'Institut du Sport Durable sur le dispositif SPORT 50, les clubs ont pu être sensibilisés à la thématique "Sport et Environnement, et ainsi réfléchir à des actions à mener dans cette dynamique.

Courant décembre, 2 formations sur la trésorerie associative se sont tenues dans lesquelles les clubs ont pu, dans un premier temps, revoir ou découvrir les bases de la gestion financière, puis approfondir ces notions dans une deuxième formation.



Les temps de formation reprennent en 2026, avec au programme :

- formation sur la demande de subvention ANS
- rencontre avec l'URSSAF : valorisation des bénévoles, des éducateurs : qu'est-il possible de faire ?
- formation PSC1
- l'Alternance pour les associations
- formation sur les normes légales associatives : RGPD, attestation d'honorabilité, AG...

Vous pouvez dès à présent vous inscrire via le catalogue des formations ci-dessous.

[Catalogue des formations](#)

L'information calendaire





L'information bonus

Les chiffres clés de la période

SMIC horaire brut au 01.01.2025 : 11,88 €

SMIC horaire net au 01.01.2025 : 9,40 €

Convention collective Éclat (1518) :

- v1 : 7,15 € (au 01.01.2025)
- v2 : 6,73 € (au 01.01.2025)

Convention collective du Sport (3328) : 1 812 € (depuis le 01.01.2024)

Plafond de sécurité sociale 2025 :

Annuel : 47 100 €

Hebdomadaire : 906 €

Trimestriel : 11 775 €

Journalière : 216 €

Mensuel : 3 925 €

Horaire : 29 €

Franchise Sportive URSSAF pour le sportif, entraîneur, personne qui assure des fonctions indispensables à la tenue des manifestations

Les sommes versées à l'occasion d'une manifestation sont exonérées de cotisations sociales URSSAF dans la limite de 70 % du plafond journalier de la Sécurité sociale, dans la limite de 5 manifestations par mois pour les mêmes sportifs ou personnes gravitant autour de l'activité sportive, et par organisateur.

Cette exonération ne s'applique pas aux personnels administratifs, dirigeants, administrateurs, personnel médical et paramédical, professeurs, moniteurs et éducateurs sportifs; ainsi qu'aux activités exercées dans le cadre d'organismes à but lucratif et des comités d'entreprise.

Les cotisations dues au titre des sommes de toutes natures versées à des sportifs et personnes gravitant autour de l'activité sportive (billettiste, guichetier, collaborateur occasionnel, accompagnateur) et aux professeurs, moniteurs et éducateurs sportifs peuvent en outre être calculées sur une assiette forfaitaire.

Lorsque la rémunération est égale ou supérieure à 1,5 plafond de la Sécurité sociale correspondant à la durée de travail, l'assiette forfaitaire retenue pour le calcul des cotisations ne peut pas être inférieure à 70 % de cette rémunération.

The image shows two logos side-by-side. On the left is the logo for the "Office Municipal du Sport Nantes" (OMS), which features a stylized blue and white graphic followed by the acronym "OMS" and the full name in a smaller font. On the right is the logo for "LES OFFICES DU SPORT FÉDÉRATION NATIONALE", featuring a blue background with a circular pattern of dots and the text "LES OFFICES DU SPORT" in large letters, with "FÉDÉRATION NATIONALE" in smaller letters below it.

Office Municipal du Sport de Nantes
25 rue de Strasbourg - 44000 Nantes
02 40 47 75 54 - contact@oms-nantes.fr
www.oms-nantes.fr

Merci de diffuser ces informations au sein de votre club par transfert de mail



Si vous souhaitez vous désinscrire de notre newsletter, cliquez [ici](#)